

Rencontre territoriale du Grenelle de l'Insertion Lyon 5 mai

le haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté,
le Conseil général du Rhône,
la Communauté urbaine du Grand Lyon

En partenariat avec l'Institut pour la Ville en Mouvement (IVM),

organisent une rencontre territoriale du Grenelle de l'Insertion sur le thème

Mobilité et insertion

PROGRAMME : JOURNÉE MOBILITÉ

La problématique de la journée pourrait être résumée simplement de la façon suivante : à la question, quel est votre principal besoin pour reprendre un emploi, un allocataire du RMI sur cinq estime qu'il s'agit de trouver un moyen de transport. Le coût des transports et l'absence de moyens de transport sont les contraintes les plus couramment exprimées par les personnes en insertion qui recherchent un emploi. Comment alléger ces contraintes ?

Derrière une problématique simple se trouve un enchevêtrement d'enjeux pour les politiques publiques. Du point de vue des individus, les interventions publiques doivent proposer des solutions, parfois alternativement et parfois de concert, à trois types de problèmes :

- l'accès au permis de conduire ;
- l'accès au véhicule ou aux modes de transports alternatifs;
- la prise en charge des coûts de transport.

L'enjeu est donc de faire du sur-mesure. La réponse à apporter n'est pas la même selon que la personne a ou non déjà le permis... Elle n'est pas la même selon qu'une personne qui vit dans un centre ville et peut facilement emprunter les transports en commun, n'est pas la même que celle à apporter à une personne qui vit en zone rurale....

Table ronde 1 : Plateforme et centrales de mobilité : Quel territoire ? Quel financement ? Quelle évaluation ?

Dans chaque agglomération, dans chaque département, plusieurs démarches d'aide à la mobilité existent. A l'échelle de chaque région, cela représente plusieurs dizaines d'initiatives qui fonctionnent souvent depuis plusieurs années. Parmi les principaux porteurs d'initiatives partout repérables, on peut évoquer notamment les missions locales, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

Ces initiatives sont souvent isolées, leurs porteurs s'ignorant mutuellement ou ne parvenant pas à identifier les domaines sur lesquels ils pourraient collaborer. Par ailleurs, ces initiatives sont diversement prises en compte par les pouvoirs publics. Tout dépend des sensibilités personnelles d'un élu local, d'un directeur d'un service de l'Etat (DDTEFP par exemple) ou encore d'un directeur de France Télécom ou de La Poste (souvent partenaires-sponsors de l'insertion). Selon les cas, les liens sont forts et suivis, ou bien faibles et fragiles... Tout dépend aussi des enjeux locaux.

Il résulte de cette situation que les initiatives sont peu lisibles, mal articulées les unes aux autres, fragiles car trop diversement prises en compte par les pouvoirs publics.

Une étape essentielle de résolution des problèmes de mobilité est de parvenir à construire une offre continue et lisible de services fonctionnant aussi bien que possible.

Les pistes pour le Grenelle examinées par la table ronde :

1. Quelles sont les conditions de mise en œuvre de plate-formes mobilité en faveur des publics en insertion (mise en commun de moyens, mutualisation de l'expertise..) ?
2. Comment lancer un programme national d'expérimentation de plate-formes de mobilités qui permettent d'en évaluer les effets ?

Intervenants

- Bertrand SCHALER, directeur de Transport Mobilité Solidarité
- Alain BLUM, chargé de mission développement économique et insertion, Grand Lyon
- Martine MONTMASSON, directrice du service de l'insertion, Conseil général du Rhône
- Thierry MANUGUERRA, directeur du service des transports départementaux, Conseil général du Rhône
- Directeur de Sytral /ou représentant de Veolia Transports
- Mission locale de Lyon
- Claire LEFRANC, chargée de mission mobilité au PLIE Uni Est
- Sandrine DELACOUR, Entreprise école

Table ronde 2: les aides à la mobilité pour les demandeurs d'emploi : que peut faire le service public de l'emploi? Que peuvent faire les entreprises ?

Si les dispositifs d'aide à la mobilité, portés par les acteurs du service public de l'emploi, existent, ils sont souvent mal calibrés ou insuffisamment ciblés pour les publics en insertion.

Il importe donc de voir comment organiser une continuité plus forte entre le monde de l'insertion et celui des transports.

La question se pose notamment de l'articulation des dispositifs d'aides à l'égard des chômeurs et de ceux mis en œuvre par les entreprises, qu'il s'agisse de la mise à disposition d'un véhicule de fonction ou de la prise en charge des frais de transport. Un décret du 9 février 2007 vient de créer le dispositif du chèque transport, qui prévoit un système d'aide (exonération de cotisations sociales sur le chèque) pour les employeurs qui prennent en charge des frais de transport sous forme d'un nouveau titre de paiement distribué par les organismes (banques) conventionnés avec l'agence nationale des services à la personne. Les partenaires sociaux avaient critiqué le dispositif, au moment de sa sortie, au motif qu'il n'était pas suffisamment contraignant pour les employeurs. Le dispositif semble par ailleurs connaître des difficultés pour monter en charge.

Par ailleurs, les dispositifs d'aide à la mobilité pour l'insertion sont mis en œuvre par des travailleurs sociaux n'ayant aucun support pour exercer leur compétence en matière de « transport ». C'est une des limitations fortes et maintes fois repérée de ces initiatives : sitôt qu'elles franchissent un certain seuil de complexité « technique » ou de développement, les porteurs sont dépassés et les systèmes capotent.

Dans quelles conditions les acteurs du service public de l'emploi pourraient mieux cibler leurs dispositifs d'aide à la mobilité pour les publics en insertion ?

Les pistes pour le Grenelle examinées par la table ronde :

1. Qu'est ce que les acteurs du service public de l'emploi peuvent faire pour donner aux conseillers d'agences locales ou de missions locales les marges de manœuvre suffisantes pour débloquer des situations?
2. Comment engager l'entreprise qui recrute à prendre en charge une partie des coûts de transport du demandeur d'emploi ?
3. Comment mobiliser les fonds de la formation professionnelle dans la prise en charge des problèmes de transport des demandeurs d'emploi ?

Intervenants

- Daniel LASCOLS, directeur du Fastt
- Un représentant d'un syndicat
- Association nationale des directeurs de missions locales
- Un représentant de l'ANPE
- **Un représentant de l'AFPA**

Table ronde 3 : Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi au permis de conduire

Deux changements des fonctionnements sociaux font du permis de conduire une condition centrale de l'insertion, de l'accès et du maintien dans l'emploi : les territoires s'étalent et se compliquent sans cesse ; le travail se précarise et se désynchronise.

Le permis de conduire est indispensable pour aller en formation et au travail mais il est aussi indispensable dans l'exercice même de nombreuses activités professionnelles : dans le nettoyage industriel, les services à la personne, les métiers d'ouvriers de l'artisanat ; des permis de conduire spécifiques sont aussi nécessaires dans la logistique et le BTP.

Or les taux de détention du permis de conduire sont extrêmement faibles au sein des différentes populations en insertion, par exemple :

- D'après les enquêtes conduites par l'Institut pour la ville en mouvement (en partenariat avec l'Observatoire social de Lyon) auprès de 300 personnes accueillies dans des structures d'insertion par l'activité économique, un tiers a le permis de conduire ;
- D'après l'exploitation du fichier national des 700 000 jeunes accueillis en 2007 par la totalité des 450 points du réseau des missions locales, 10% à peine ont le permis de conduire.

Les pistes pour le Grenelle examinées par la table ronde :

1. Peut-on construire une procédure d'inscription et de formation accélérée pour les demandeurs d'emploi dont la reprise d'emploi est conditionnée par l'obtention du permis B dans un délai bref (2 à 3 mois) ? Comment la construire sans remettre en cause le niveau d'exigence pour l'obtention du permis et sans remettre en cause, dans un contexte de pénurie, les répartitions actuelles entre auto-écoles dans l'accès au permis ?
2. Peut-on labelliser un réseau d'auto-école qui acceptent de dispenser cette formation accélérée ?
3. Peut-on labelliser des auto-écoles qui s'engagent à adapter leur formation à des personnes qui ont des difficultés particulières d'apprentissage ?

Intervenants

Une expérience innovante :

Les difficultés d'accès au permis : résultat de l'étude conduite par la mission locale d'Angers (vidéo)

- Mission locale Rhône Sud-Est, projet mobilité gage d'emploi par l'accès au permis de conduire
- Auto école de l'Union régionale pour l'habitat des jeunes
- Dominique LEBRUN, Conseiller général des Ponts et Chaussées
- Michel MATTHIEU, préfet
- Danièle RENAUDET, directrice de la mission locale de Royan
- Un représentant des ECF (écoles de conduite françaises)

Programme

- 9h00** accueil des participants
- 9h30** Ouverture
Gérard COLLOMB, Sénateur-Maire de Lyon et Président de la communauté urbaine du grand Lyon
Michel MERCIER, Président du Conseil général du Rhône
Martin HIRSCH, haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté
- 9h45** Insertion et mobilité
Eric LE BRETON, sociologue et chercheur, Université de Rennes II, directeur du programme « Mobilité et insertion » de l'IVM
- 10h15** **Table ronde 1: Plateformes et centrales de mobilité : Quel territoire? Quel financement ? Quelle évaluation ?**
- 11h45** **Table ronde 2 : Les aides à la mobilité pour les demandeurs d'emploi : Que peut faire le service public de l'emploi ? Que peuvent faire les entreprises ?**
- 13h00** **Repas sur place**
- 14h30** **Table ronde 3 : Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi au permis de conduire**
- 16h00** **Synthèse et discussion**
Eric LE BRETON, directeur du programme « Mobilité et insertion » de l'IVM
Julien DAMON, rapporteur général du Grenelle de l'Insertion
- 16h30** **conclusion**
Martin HIRSCH, haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté